

Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne  
de la Région d'Ile-de-France - 1 rue Lucienne Gérain - 93698 Pantin Cedex

Arrêté du Président

N° 2016-238

MB/NG

**OBJET** : Ouverture d'un examen professionnel d'accès, par voie de promotion interne, au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2<sup>ème</sup> classe, session 2017 - Ile - de-France

Le Président,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques,

Vu le décret n° 2011-1879 du 14 décembre 2011 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 11 du décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques,

Vu les arrêtés n° 2016-144 du 26 mai 2016 et n° 2015-153 du 29 avril 2015, donnant respectivement délégation de signature à Mmes Sylvie HUSSON, directrice générale, et Martine BARBEROUX, directrice des concours,

Vu la convention pour l'organisation des concours et examens professionnels par les centres de gestion de la fonction publique territoriale de la région Ile-de-France, année 2017,

**ARRETE**

**Article 1** : Un examen professionnel d'accès par voie de promotion interne, au cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques est ouvert à compter du 10 janvier 2017.

**Article 2** : Les demandes de dossiers d'inscription sont à adresser au centre interdépartemental de gestion de la petite couronne au plus tard le 15 février 2017.

**Article 3** : Pendant la période de retrait de dossiers, du 10 janvier au 15 février 2017, les candidats peuvent également se préinscrire en ligne sur le site internet [www.cig929394.fr](http://www.cig929394.fr).

Le dossier de préinscription imprimé, comportant les pièces demandées, devra être déposé ou envoyé au centre de gestion au plus tard le jour de la clôture des inscriptions pour être considéré comme une inscription.

**Article 4** : La clôture des inscriptions est fixée au 23 février 2017.

**Article 5** : Les épreuves écrites d'admissibilité auront lieu le 18 mai 2017 au CIG de la petite couronne, 1 rue Lucienne Gérain – 93698 PANTIN.

**Article 7** : Le règlement général des concours et examens professionnels annexé au présent acte est communicable à toute personne en faisant la demande.

**Article 8** : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché dans les locaux des centres interdépartementaux de gestion de la petite et de la grande couronne ainsi que du centre de gestion de la Seine-et-Marne sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis.

Fait à Pantin, le 21 octobre 2016

Le Président,



Jacques Alain BENISTE  
Député Maire de Villiers-sur-Marne

Accusé de réception en préfecture  
093 287500060-20161021-2016-238-AR  
Date de télétransmission : 03/11/2016  
Date de réception préfecture : 03/11/2016